

LES FAMILLES, DES PARTENAIRES

EC 432 - 2

hubert.bergmann@universite-paris-saclay.fr
hubert.bergmann@ac-versailles.fr



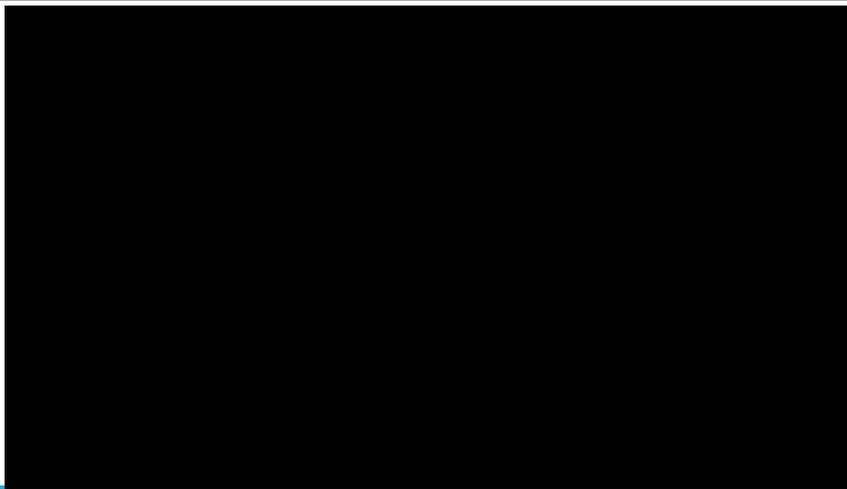
Eduquer, instruire ?



- Par équipe de 4 ou 5
 - 10 minutes d'échange
 - 1 à 2 minutes de présentation au groupe

Proposer une définition des mots « éduquer » et « instruire ».
Qui instruit ? Qui éduque ?

Introduction



Un peu d'histoire

- 1820 : Conseil royal de l'instruction publique
- 1822 : Ministre des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique
- 1828 : Création du Ministère de l'Instruction publique
- 1932 : Ministère de l'Education Nationale (égalité scolaire, gratuité de l'Ecole...)
- 1974 : Ministère de l'Education
- 2022 : Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse

« C'est l'administration française chargée depuis 1828 de préparer et mettre en œuvre la politique du gouvernement dans les domaines de **l'instruction** publique et de **l'éducation** nationale. »
(Wikipédia)

Les familles, des partenaires

I. Aspects institutionnels : parents et école ensemble

II. La coéducation

III. En contact avec les familles

Une typologie des familles

Communiquer avec les familles

IV. Cas pratiques

V. Le numérique, un exemple de coéducation

I. Aspect institutionnel : parents et Ecole ensemble

Parents et École ont pour mission commune de réussir l'éducation des jeunes.

Les parents d'élèves sont ainsi **membres à part entière** de la communauté éducative.

Source : Éduscol

I. Aspect institutionnel : parents et Ecole ensemble

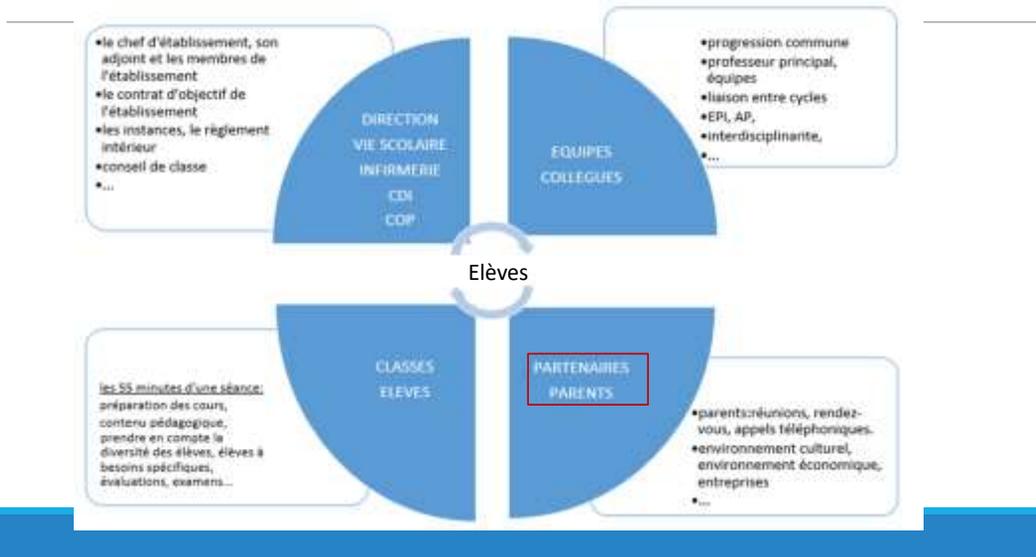
Être enseignant aujourd'hui

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid98754/etre-enseignant-aujourd-hui.html>

... avec la famille

L'enseignant est en dialogue avec la famille, sans qui rien de durable ne peut se faire puisque l'enfant ne se construit pas uniquement à l'école. Ainsi, il est nécessaire de nourrir, entre établissement scolaire et parents, des échanges réguliers sur le travail fait en classe, les acquis de l'élève, son parcours scolaire, son projet d'études ou pour expliquer une progression, mettre en relief les progrès de l'élève, partager des solutions d'accompagnement pédagogique.

I. Aspect institutionnel : parents et Ecole ensemble



I. Aspect institutionnel : parents et Ecole ensemble

Pour le professeur, c'est une compétence professionnelle.

C12 :
coopérer avec les parents d'élèves

- Œuvrer à la construction d'une relation de confiance avec les parents.
- Analyser avec les parents les progrès et le parcours de leur enfant en vue d'identifier ses capacités, de repérer ses difficultés et coopérer avec eux pour aider celui-ci dans l'élaboration et la conduite de son projet personnel, voire de son projet professionnel.
- Entretenir un dialogue constructif avec les représentants des parents d'élèves.

Source: Référentiel des compétences professionnelles du professorat et de l'éducation

I. Aspect institutionnel : parents et Ecole ensemble

Pour le professeur, ce sont aussi des missions.

Assister à des réunions et à des rencontres

Votre participation est nécessaire au bon fonctionnement de l'établissement. Vous allez être sollicité pour participer :

- aux **conseils de classe** et à leur préparation : ils réunissent l'équipe éducative, pluridisciplinaire, d'une classe, pour analyser les résultats des élèves ;
- aux **conseils d'enseignement** : réunions de l'équipe disciplinaire qui examine les questions propres à la discipline;
- aux **réunions** organisées à l'initiative du chef d'établissement ;
- aux **réunions entre parents et professeurs**.

Vous serez aussi amené à rencontrer individuellement des parents, à leur demande ou à votre initiative..

<http://www.ac-versailles.fr/cid132098/conseils-reperes-pour-votre-prise-fonction.html>

I. Aspect institutionnel : parents et Ecole ensemble

► La loi (art. L912-1 du code de l'éducation) dispose que « *les enseignants tiennent informés les parents d'élèves et les aident à suivre la scolarité de leurs enfants.* »

► Le décret statutaire 2014-940 (art. 2-II) stipule que « *les missions liées au service d'enseignement [comprennent] les relations avec les parents d'élèves* ».

► La circulaire d'application 2015-057 expose en son § II : « *Relèvent ainsi pleinement du service des personnels enseignants (...), sans faire l'objet d'une rémunération spécifique supplémentaire autre que l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves (ISOE) régie par le décret n° 93-55 du 15 janvier 1993, (...) les relations avec les parents d'élèves, (...). Entrent notamment dans ce cadre (...) les échanges avec les familles notamment les réunions parents-professeurs (...).* »

► L'article D111-2 du code de l'éducation indique : « *(...) le chef d'établissement dans le second degré [organise] au moins deux fois par an et par classe une rencontre, qui peut prendre différentes formes, entre les parents et les enseignants. Dans les collèges et les lycées, l'information sur l'orientation est organisée chaque année dans ce cadre* ».

I. Aspect institutionnel : parents et Ecole ensemble

Pour les parents

Un rôle reconnu

Le rôle des parents à l'École est reconnu par la loi et leurs droits garantis par des dispositions réglementaires précisant la nature de ces droits et les procédures prévues.

Ils ont avec les établissements scolaires, école, collège ou lycée, des relations régulières et de qualité placées sous le signe de la confiance.

Ils participent par leurs représentants aux conseils d'école, aux conseils d'administration des collèges et des lycées ainsi qu'aux conseils de classe.

I. Aspect institutionnel : parents et Ecole ensemble

Pour les parents

Un droit d'information et d'expression

Le droit d'information donne aux parents d'élèves la possibilité d'être régulièrement **informés du comportement de leur** enfant et de **ses résultats scolaires**, notamment par l'intermédiaire du livret scolaire dans le 1er degré ou du bulletin scolaire dans le 2nd degré. Les représentants de l'institution scolaire veillent à ce que les parents prennent bien connaissance de ces documents et apportent une réponse à leurs demandes d'information ou d'entrevue.

De même, dans l'intérêt de l'enfant, les **parents répondent aux demandes des équipes éducatives**.

La première réunion du conseil d'école pour une école ou du conseil d'administration pour un collège ou un lycée est l'occasion d'examiner les conditions d'organisation de ce **dialogue**.

EDUSCOL

I. Aspect institutionnel : parents et Ecole ensemble

Pour les parents

Un droit d'information et d'expression

L'information des parents par l'école ou l'établissement scolaire

- Les résultats et le comportement scolaires
- Les demandes d'information et d'entrevues à la demande des parents

Les associations de parents d'élèves

I. Aspect institutionnel : parents et Ecole ensemble

Pour les parents

Un droit de réunion

- Les réunions collectives
- Les rencontres individuelles avec les enseignants ou les autres personnels de la communauté scolaire
- Réunions à l'initiative des associations de parents d'élèves

I. Aspect institutionnel : parents et Ecole ensemble

Pour les parents

Un droit de participation

Le droit de participation permet aux parents d'élèves de **s'impliquer dans la vie de l'école ou de l'établissement**. Tout parent d'élève, membre ou non d'une association de parents d'élèves, peut présenter une liste de candidats aux élections des représentants de parents d'élèves.

Les parents sont ainsi amenés à participer, par l'intermédiaire de leurs représentants élus, aux différentes instances collégiales : **conseils d'école, conseils de classe et conseils d'administration**.

Les associations de parents d'élèves peuvent intervenir dans les établissements scolaires sous certaines conditions.

EDUSCOL

I. Aspect institutionnel : parents et Ecole ensemble

Pour les parents

Un droit de participation

Les élections des représentants des parents d'élèves

Les droits des représentants des parents dans les instances

La possibilité de rendre compte de l'exercice du mandat

Les familles, des partenaires

I. Aspects institutionnels : parents et école ensemble

II. La coéducation

III. En contact avec les familles

Une typologie des familles

Communiquer avec les familles

IV. Cas pratiques

V. Le numérique, un exemple de coéducation

II. La coéducation

La définir

A vous !



II. La coéducation

C'est la relation entre les éducateurs dits «premiers», que sont les parents et les éducateurs «professionnels» qui œuvrent **en parallèle** tout au long du développement de l'enfant.

(Rayna & Rubio, 2010)

Coéduquer, c'est associer les parents aux actions de l'école **pour faire le lien** entre l'éducation familiale et les attentes institutionnelles.

(Eduscol)



II. La coéducation

La préoccupation commune des parents et des personnels de l'éducation nationale est l'intérêt de l'enfant. Le rôle des parents dans la scolarité de leur enfant est indispensable pour contribuer à sa réussite scolaire.



II. La coéducation

Pourquoi la coéducation ?

Aujourd'hui, l'école se veut être un **lieu de socialisation, ouverte sur le monde et source d'apprentissage et d'épanouissement.**

Le dialogue se veut renforcé entre la famille et l'école afin de **permettre une transition tout en douceur** d'une des premières grandes étapes de la vie : l'entrée à l'école maternelle ou élémentaire.

II. La coéducation

Parents-Enseignants : des relations à créer

Cette relation ne peut plus se limiter à un échange d'informations fonctionnelles.

Chaque parent a un rapport particulier avec l'école (milieu social, vécu...)

→ peut être à l'origine d'*a priori* négatifs chez l'enfant.

Le dialogue avec le corps enseignant doit permettre de **redonner confiance aux parents** dans leurs capacités à aider leurs enfants au quotidien.

L'ouverture de l'école aux parents leur permet aussi **d'avoir une vision** de ce que leurs enfants apprennent, et comment ils apprennent, de les voir évoluer au sein d'une classe.

II. La coéducation

Parents-Enseignants : des relations à créer

Il est parfois compliqué d'avoir une relation avec des parents que l'on dit « démissionnaires » et qui reportent toute la responsabilité de la réussite de leurs enfants sur l'école de la République.

Les parents et les enseignants doivent aller dans le même sens mais parfois des différences trop grandes entre eux ne permettent pas le dialogue.

Exemples :

Jargons techniques et consignes données par l'enseignant
barrage de la langue

→Crée un décalage entre les perceptions des enseignants et celles des parents.

II. La coéducation

Parents-Enseignants : des relations à créer

Les professionnels reconnaissent que la collaboration entre l'école et les parents **joue un rôle important dans la réussite des élèves.**

La coopération passe par **l'écoute, l'information, le respect mutuel, le dialogue.**

Des conditions doivent être définies. Il est important qu'un **respect mutuel** soit installé entre les partenaires de la coéducation.

II. La coéducation

Parents-Enseignants : des relations à créer

La coéducation encourage l'investissement des parents.

La coéducation, en valorisant le rôle de chacun, met l'accent sur l'importance de la mobilisation des parents aussi bien au niveau de la scolarité de leur enfant que de la vie de l'école.

Plus ils s'investissent, plus les effets sur la réussite des élèves sont mesurables, c'est alors un cercle vertueux qui s'enclenche.

Source : [Eduscol](#)

II. La coéducation

Deux principes pour une coéducation réussie

Coopération

Faire œuvre commune.

Il est nécessaire de :

- prendre en considération les parents
- les associer à la scolarisation de leurs enfants.

→ Valorisation

Explicitation

Informier

- Connaître le fonctionnement de l'EPL
- Informer sur l'organisation de la scolarité de leurs enfants.

→ Comprendre les enjeux, les phases et les exigences de la scolarité.

Les familles, des partenaires

I. Aspects institutionnels : parents et école ensemble

II. La coéducation

III. En contact avec les familles

 Une typologie des familles

 Communiquer avec les familles

IV. Cas pratiques

V. Le numérique, un exemple de coéducation

III. En contact avec les familles

 Qui sont les parents d'élèves ?

Quelle représentation vous faites-vous des parents d'élèves ?

A quoi s'attendre ?

A vous !

III. En contact avec les familles

Qui sont ces parents ?

Une typologie possible

Ceux qui sont éloignés de l'institution scolaire

Les « fuyants » qui éprouvent souvent un sentiment de honte devant l'échec de leur enfant et n'osent pas venir à l'école.

Les « désabusés » qui ne croient pas beaucoup en l'école et établissent une frontière trop stricte entre la famille qui éduque et l'école qui diffuse les savoirs.

D'après Daniel Verba, « échec scolaire, travailler avec les familles (Dunod)

III. En contact avec les familles

Qui sont ces parents ?

Une typologie possible

Ceux qui en sont proches

Les « coopératifs actifs » qui participent à la recherche de solutions, ne « couvrent » pas leur enfant et sont compréhensifs devant la pénibilité du travail des enseignants.

Les « coopératifs passifs », dociles et peu critiques, ils accordent à l'école la même confiance qu'au médecin.

Les « coopératifs critiques » remettent en cause ce qui se fait à l'école et sont souvent hostiles, ce qui peut être très déstabilisant pour les enfants, pris dans des conflits de légitimité.



D'après Daniel Verba, « échec scolaire, travailler avec les familles (Dunod)

Les familles, des partenaires

I. Aspects institutionnels : parents et école ensemble

II. La coéducation

III. En contact avec les familles

Une typologie des familles

Communiquer avec les familles

IV. Cas pratiques

V. Le numérique, un exemple de coéducation

III. En contact avec les familles

Une communication parfois difficile

DES OBSTACLES à la communication : COTE ENSEIGNANT	DES OBSTACLES à la communication : COTE PARENTS
<ul style="list-style-type: none"> • Critique vécue comme une mise en cause • Confusion entre justifier ce que l'on fait et se justifier • Considérer tout désaccord comme conflit insurmontable • Des rdv à placer dans l'emploi du temps • Considérer les parents autrement que des accompagnateurs • Des familles déjà rencontrées sous tension... 	<ul style="list-style-type: none"> • Un jugement sur eux-mêmes • Un vécu scolaire douloureux • Incompétent pour aider leur enfant dans la discipline • Des informations fausses données par l'enfant • Gêne d'être en désaccord avec l'enseignant • Des professeurs déjà rencontrés sous tension....

Les familles, des partenaires

I. Aspects institutionnels : parents et école ensemble

II. La coéducation

III. En contact avec les familles

Une typologie des familles

Communiquer avec les familles

IV. Cas pratiques

V. Le numérique, un exemple de coéducation

IV. Cas pratiques

Réunion plénière



Source : Communiquer avec les parents pour la réussite de tous les élèves, Benjamin Chemouny

IV. Cas pratiques

La situation :

Oscar est nommé au collège Sophie Germain à la rentrée de septembre. Il est professeur en classe de 3^{ème} 4. Il a rencontré ses élèves trois fois une heure depuis la rentrée. Mardi prochain, à 18h, après le discours du professeur principal, il devra se présenter aux parents de ses élèves. Il est un peu stressé à l'idée de cette rencontre.

Quels conseils pouvez-vous lui donner pour le rassurer ?
Aidez-le à se préparer !

SEPTEMBRE			
V	1	Pré Rentrée	
S	2		
D	3		
L	4	Rentrée 6èmes	A
M	5	Rentrée 5-4-3	A
M	6	EDT Prev.	A
J	7		A
V	8	Demandes modifications EDT	A
S	9		A
D	10		
L	11	Eval. 6è 4è Num.	B
M	12	Parents 4è-3è	B

IV. Cas pratiques

Fiche de préparation de la réunion parents professeurs

Date : _____ Heure : _____ Classe : _____ Salle : _____

<p>Se présenter Écrire son nom au tableau Annoncer sa discipline Si une fiche de « règlement » du cours de mathématiques a été distribuée, le rappeler</p>	
--	--

Organisation du matériel

Ce que les élèves doivent apporter à chaque cours	
---	--

Organisation des cahiers (cours, exercices, ...)	
--	--

Modèle de calculatrice	
------------------------	--

IV. Cas pratiques



1. Dialogue

2. Information



Conditions favorisant la communication
entre les enseignants et les parents d'élèves



3. Ecoute

4. Respect mutuel



Un conseil :

Garder la « tête froide », éviter de réagir « à chaud »

Dans tous les cas, un rendez-vous se prépare

- En réunion plénière
- En rendez-vous individuel
- A l'écrit:
 - carnet de liaison
 - mail
- A l'oral : au téléphone

Cette coopération passe par l'écoute, l'information, le respect mutuel et le dialogue.

Le dialogue est essentiel. Des relations fructueuses et sereines favorisent la réussite scolaire.

Écoute, communication, respect mutuel

Renseignez vous auprès de vos collègues !

Les familles, des partenaires

I. Aspects institutionnels : parents et école ensemble

II. La coéducation

III. En contact avec les familles

 Une typologie des familles

 Communiquer avec les familles

IV. Cas pratiques

V. Le numérique, un exemple de coéducation

IV. Le numérique, un exemple de coéducation

Favoriser le dialogue avec les familles

Messagerie numérique

ENT

RDV téléphonique

Visioconférence



Source : [eduscol](https://eduscol.education.fr/)

IV. Le numérique, un exemple de coéducation

Faciliter l'accès aux informations

Accessibilité aux informations 24h/24h, depuis tout lieu
Visibilité, valorisation des actions menées dans les classes
Attractivité
Centraliser et organiser les informations



Un parent bien informé, c'est un parent rassuré qui a les moyens de s'investir.

IV. Le numérique, un exemple de coéducation

Favoriser l'implication des parents et des élèves

Maintenir le lien avec les élèves
Différencier le travail (élèves à besoins particuliers)
Suivi des apprentissages
Accès au cahier de texte en ligne



IV. Le numérique, un exemple de coéducation

Proposer des services

Mise à disposition de documents (pour le professeur principal notamment)

Signature de documents

Prise de RDV

Carnet de liaison numérique

Bibliographie, sitographie

[Les parents d'élèves \(éducation.gouv\)](#)

[La mallette des parents](#)

[Le numérique pour favoriser l'implication des parents](#)

[La relation école – famille, quels défis ?](#)

[Annie FEYFANT, Coéducation, quelle place pour les parents ?](#)

Benjamin CHEMOUNY, Communiquer avec les parents pour la réussite de tous les élèves, Editions Retz